

5 1 1 Groupe belge des Droits de l'Homme dans l'Église (GDHE)

1. Traduction résumée du rapport en anglais pour la période 1992-2011

Origine

Le « Comité Flamand des Droits de l'Homme dans l'Église » est le plus ancien groupe de victimes/survivants en Belgique. Il est né après la publication de « La Dernière Dictature »¹, premier livre écrit par un prêtre catholique, Rik Devillé, analysant le malaise croissant au sein de l'Église catholique.

Bien qu'il n'y ait aucun mot dans ce livre sur la question des abus sexuels, beaucoup de victimes de l'Église catholique romaine se sont rendues auprès de Devillé, à qui elles ont pu exprimer leurs expériences négatives. Ce livre a suscité un intérêt immense. Même des juristes et des théologiens sont venus participer aux discussions.

Les témoignages apportés à Rik Devillé ou à un des membres concernaient toutes sortes de viols ou violations des droits de l'homme au sein de l'Église catholique romaine, le plus souvent une histoire d'abus par un religieux. Le groupe GDHE s'est constitué et pour travailler efficacement, son comité s'est divisé en trois équipes : droit canonique, réflexion théologique, assistance aux victimes.

En 1994, ce travail a abouti à la publication d'un diagnostic par Rik Devillé : «La maladie catholique»². Pour la première fois en Belgique, le problème de l'abus de pouvoir au sein de l'Église catholique belge a été décrit dans un livre. Des mécanismes et des méthodes de guérison violentes ont été mis en lumière. Ce livre a été ignoré par les évêques comme le précédent.

Voilà pourquoi, en 1997, le Groupe GDHE a décidé de rédiger un manuel à l'intention des autorités de l'Église et leurs services pour les inciter à traiter de manière plus évangélique notamment la question des abus sexuels dans leurs propres rangs. Plusieurs théologiens et juristes flamands ont contribué à ce document avec des membres de l'équipe d'assistance du GDHE. Après cette publication, seule l'équipe Aide s'est développée jusqu'à présent et a été surtout en contact avec les victimes.

Activités

Le comité ne trouve sa justification que dans les plaintes des victimes de l'Église catholique romaine. Le GDHE veut avant tout donner une voix aux personnes qui ont personnellement été blessées, désavantagées ou discriminées par l'Église, son idéologie et ses actions, ses institutions et ses ministres. C'est pourquoi il a organisé, entre 1994 et 2011, six jours pour les contacts entre victimes.

En plus de l'organisation de ces Journées, le comité se réunit régulièrement à la Providence pour soutenir la recherche d'une aide professionnelle (références de thérapeutes, de service de la police, des tribunaux et des autorités ecclésiastiques) et informer sur la manière de procéder pour obtenir reconnaissance et rédiger des plaintes solides.

Bien que la classification soit artificielle, nous pouvons distinguer 7 groupes de plaintes.
Deville Rik : La Dernière Dictature. Plaidoyer pour des paroisses sans pape. Editions CODA, Anvers, 1993

Devillé Rik : La Maladie Catholique, Un diagnostic. Edition Golias, Villeurbanne France, 1995

1. Le célibat obligatoire pour les ecclésiastiques les prive de droit à des relations intimes et occasionne des relations secrètes, des comportements sexuels aberrants, dont le plus redoutable est l'abus sexuel d'enfants innocents.
2. Plaintes venant de l'extérieur de la Belgique. Le GDHE était connu jusqu'en 2004 comme une association à but non lucratif, membre du réseau européen des droits de l'homme dans l'Église ; il a encore des contacts internationaux avec des groupes ou des victimes en Amérique et en Afrique.
3. Plaintes financières : violation par l'Église ou ses institutions de la loi sur la sécurité sociale, absence de régimes de retraite, frais impayés, licenciement pour cause de divorce ou de (re) mariage, etc.
4. Abus de positions dominantes : intolérance idéologique, situations monastiques, manque de participation, hypocrisie.
5. Absence de défense : ne pas être entendu ou ne pas obtenir de réponse, omettre des mesures essentielles, bien que la conférence des évêques belges en 1996 ait partiellement pallié cette lacune en créant une « commission d'arbitrage ».
6. Discrimination des femmes, des homosexuels, des prêtres mariés, violation des droits de l'homme.
7. Victimes de la rigidité morale de l'Église qui suscite sentiments de culpabilité, problèmes de divorce, des enfants indésirables, etc.

L'Église catholique romaine viole les droits de l'homme

De septembre 1992 à janvier 2011, 725 plaintes de violations des droits de l'homme dans les relations pastorales ont été amenées à la commission. La majorité de ces plaintes, à savoir 475, concernent des abus sexuels par des ecclésiastiques.

Motivation biblique de notre travail

Le modèle biblique de la réconciliation est un processus de longue durée qui ne conduit pas automatiquement à la repentance et au pardon (cf. histoire de Joseph et de ses frères).

Prêcher le pardon coûte peu, mais détruit beaucoup

Ce qui caractérise la Bible, c'est la position centrale de la victime dans le processus de réconciliation. La réconciliation signifie la restauration d'une relation brisée. La loi pénale de la Bible inclut la réparation concrète de la victime. De plus, dans la Bible, la nature de la punition prend en compte le délit, de sorte que la punition elle-même contribue à la guérison de l'injustice. Offrir une indemnité fait partie de la guérison de l'injustice perpétrée.

Le pardon, oui, mais pas au détriment de la victime.

Il peut y avoir de bonnes raisons pour une société de décider de fixer un terme à la poursuite des abus sexuels et d'abandonner ainsi les poursuites pénales. Simultanément, cela peut conduire à mépriser les victimes, comme si elles étaient le problème plutôt que celui des auteurs. Dans de nombreux cas d'abus sexuels, l'annonce est généralement précédée d'une

période de refoulement et de déni de la victime, période qui peut durer pendant des décennies et dépasser le délai de prescription. Généralement, beaucoup de temps s'est écoulé jusqu'à ce que les victimes commencent à parler de leur expérience. La prescription est injustement en faveur de l'auteur. La société est tenue de faire preuve de respect envers les victimes en abolissant le délai de prescription, en particulier dans le contexte d'abus sexuels durant l'enfance. Pour les victimes, il n'y a pas de prescription. Elles - et les gens autour d'eux - sont condamnées pour la vie !

De toute évidence, les évêques sont choqués par les faits qui sont mis en évidence depuis des années. Mais ces faits sont habituellement présentés comme des déviations regrettables des individus. L'Église- l'Institution- ne plaide jamais coupable.

Pourtant, dès 1994, nous avons écrit dans le livre " La Maladie Catholique " que l'Église de Rome appliquait le mécanisme de réaction violente lorsque les victimes d'abus sexuels révèlent leurs histoires. Cette réaction persiste, voire s'accroît : les victimes sont étiquetées en tant que coupables qui déshonorent l'église, qui ont un agenda caché, etc.

Mais la plus forte opposition vient de Rome.

Pire encore, le Vatican défend les prêtres accusés. La Conférence épiscopale irlandaise en 1996 a envoyé une directive qui ordonnait de dénoncer à l'avenir tout acte de pédophilie par des prêtres à la police. Mais, en janvier 1997, chaque évêque irlandais a reçu une lettre du Vatican portant le timbre «Personal-Confidential». Cette lettre exprimait de sérieuses réserves "canoniques et morales" sur la proposition de directive des évêques irlandais

Quelle sorte de théologie ?

La « théologie du ministre » officielle met encore le prêtre sur un piédestal. Par ce système de formation, les prêtres et les religieux sont préparés au déni et à la répression de leur sexualité, plutôt qu'à une admission honnête de leurs besoins affectifs. Au cours de leur formation de prêtre, période cruciale de leur vie concernant l'exploration de leur sexualité, ils n'ont que de rares contacts avec les femmes. De cette façon, l'Église façonne les prêtres à devenir des criminels. De plus, le « célibat obligatoire » offre un refuge idéal et une excuse aux pédophiles.

À l'intérieur de l'Église, il y a donc un besoin urgent de révision complète de la théologie du sacerdoce, de la formation des prêtres et de la morale ecclésiastique sur la sexualité. Hélas, les autorités de l'Église ne sont ni disposées ni capables de le faire.

Nous appelons tous les évêques et supérieurs des congrégations à changer radicalement d'attitude. Bien sûr, ils ne sont pas eux-mêmes des délinquants. Mais légalement, ils sont à blâmer lorsqu'avec leur aide les abus sont couverts, lorsqu'avec leur aide les agresseurs ont de nouvelles possibilités d'abus ou lorsqu'avec leur aide les victimes n'obtiennent pas justice, ou insuffisamment.

Regarder passivement, c'est de la complicité.

Les évêques feraient une grande faveur à l'Église si en tant que « supérieurs » de cette institution, ils avaient le courage de demander publiquement pardon aux victimes de violences et de prendre des mesures concrètes pour collaborer ouvertement à la guérison complète de l'injustice occasionnée. Cette guérison doit être accompagnée d'actes.

Ils devraient également demander ouvertement pardon pour la "déformation" des prêtres occasionnée par l'institution romaine.

Dialogue entre le Comité des Droits de l'Homme dans l'Église (WMK) et les dirigeants de l'Église catholique romaine

Des dizaines et des dizaines de lettres ont été envoyées aux évêques et aux supérieurs. Nous avons rarement obtenu une réponse. Les évêques et les supérieurs des congrégations ont été invités à tous nos Jours de reconnaissance. Enfin, en 2010, sous la pression du scandale de l'Évêque Vangheluwe, un seul évêque y a participé. Et récemment, l'archevêque Léonard a annoncé que le GDHE ne pouvait pas être un interlocuteur dans ce domaine.

Pourtant, nous continuons à rappeler aux évêques leur responsabilité.

En juin 2010, nous avons ouvertement demandé aux partis politiques d'installer une commission d'enquête parlementaire, afin de déterminer s'il existait une culture de « politique de tolérance » en ce qui concerne les abus sexuels commis par les religieux. Une telle enquête reste nécessaire.

2. Principales activités 2012-2017

Le Groupe des Droits de l'Homme dans l'Église est essentiellement flamand. Sur les 1150 victimes/membres, le 90% est néerlandophone et nos documents sont généralement en néerlandais. En Wallonie, il n'y a pas une grande organisation comme la nôtre. Alors qu'en Suisse, le Groupe SAPEC est essentiellement francophone et qu'il n'y a pas de groupe de victimes de langue allemande.

Parallèlement à l'écoute et au soutien des victimes, nouvelles et anciennes, notre Groupe a développé plus récemment des contacts plus ou moins positifs avec la directrice d'une nouvelle institution de la *Gregoriana* : son but est de former des spécialistes pour aider les évêques à prévenir les problèmes d'abus sexuel (des mineurs) dans les divers coins du monde. Nous négocions une rencontre à Rome pour notre groupe : victimes, responsables, supérieurs et évêques belges.

Depuis 2016, nous avons des contacts avec d'autres groupes de la société flamande, p.ex. les clubs sportifs, mais aussi avec un membre du Conseil de l'Europe, celui-ci rassemble environ 50 pays, pour sensibiliser aux problèmes d'abus des enfants en Europe.

Journées de reconnaissance et de mémoire

Dès 1992, l'information et la sensibilisation des évêques s'est fait notamment à travers les journées de reconnaissance et de mémoire pour les victimes d'abus sexuels dans l'Église catholique. Ces journées permettent des rencontres entre évêques et victimes, des manifestations et installations de monuments *Esse est percipi* dans les cathédrales pour rappeler le témoignage des victimes : voir ci-dessous.

Elles ont eu lieu chaque année, sans la présence d'évêques jusqu'en 2010 ; cette année-là Mgr Bonny (Anvers) y a participé. Dès 2013, nous avons choisi pour cette journée le samedi de Pâques : jour symbolique que nous présentons ainsi sur notre invitation :

Jeudi Saint : la trahison
Vendredi Saint : la mort
Samedi de Pâques : entre la tombe et la résurrection
Pour beaucoup d'entre nous c'est encore toujours la pierre sur la tombe
et ni le jour de la résurrection ni celui d'une nouvelle vie.

En avril 2014, nous avons fêté l'anniversaire international des victimes et survivants d'abus sexuels dans l'église catholique afin de ne jamais oublier la souffrance, la mort, l'espoir de reconnaissance et de rétablissement des victimes. Pour que ces crimes ne tombent dans l'oubli, nous proposons donc de commémorer mondialement chaque année le samedi de Pâques à 15 h. Les victimes allument une bougie dans la maison où ils se trouvent, pas pour eux-mêmes, mais pour les compagnons d'infortune, localement et mondialement. Les Églises qui se joignent à cette action mettent une bougie allumée dans leur église à la 13e station du Chemin de Croix : Jésus est enlevé de la croix.

Pour notre 25^e journée, la journée nationale de reconnaissance et de la mémoire a eu lieu à Bruxelles le 8 avril 2017 à la Basilique Nationale de Belgique durant la semaine sainte en présence du Cardinal De Kesel, de tous les autres évêques et de beaucoup des supérieurs de congrégations catholiques. Au cours de la cérémonie, un temps fut réservé aux témoignages de victimes et d'évêques et à la cérémonie d'installation de l'œuvre *Esse est Percipi* à la mémoire des victimes d'abus sexuels dans l'Église.

A ce jour, le texte suivant est gravé sur le socle du monument à Bruges, à Anvers, à Buizingen et Bruxelles :

Esse est percipi

Exister c'est être reconnu.

*Que jamais la souffrance, la mort, l'espoir de reconnaissance
et de rétablissement des victimes d'abus sexuels
dans l'Église catholique ne tombent dans l'oubli.*

Offert par les victimes et leurs proches aux Évêques de Belgique

Samedi des Rameaux, 8 avril 2017

*De la part du Werkgroep
Mensenrechten in de Kerk**

Rik Devillé
www.mensenrechtenindekerk.be
mensenrechtenindekerk@gmail.com

Tollembek, le 6 novembre 2017